



EUROPEAN COMMISSION
REGIONAL POLICY

La cohésion territoriale dans la future politique de cohésion

Patrick Salez

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE REGIONALE
Direction des politiques de développement

Namur, Institut Destrée, Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne

14 Septembre 2010



Contexte politique de l'UE

- La cohésion territoriale dans le Traité de Lisbonne !
Qu'est-ce qui pourrait changer ?
- Réflexion sur la politique de cohésion / la cohésion territoriale après 2013
 - Le rapport Barca : une approche territorialisée des politiques
 - Le Livre vert sur la cohésion territoriale : 400 contributions abordées
 - Le document KIRUNA sur la cohésion territoriale
 - Le développement de l'Agenda territorial
 - La Stratégie de l'Union européenne 2020
 - La révision du budget européen
 - Le 5ème Rapport sur la Cohésion, novembre 2010



Les implications pour la politique de cohésion

- 1) Augmentation de la "territorialisation" de la programmation régionale des fonds structurels ;
- 2) Renforcement de la coopération territoriale et de la stratégie ;
- 3) Les stratégies macro-régionales : une nouvelle gouvernance?
- 4) Renforcement de la cohérence entre les politiques ayant un impact territorial
- 5) La dimension urbaine dans le contexte de la cohésion territoriale
- 6) Amélioration de la connaissance territoriale
- 7) La gouvernance : une nouvelle politique partagée



1. Amélioration de la programmation « territoriale »

- 1) Prise en compte de la dimension territoriale à toutes les étapes du cycle de projet (diagnostic, choix des priorités, mise en œuvre, monitoring et évaluation)
- 2) Prise en compte des « territoires fonctionnels » à différents niveaux d'échelles spatiales :

Métropoles, bassins maritimes, « massifs », urbain-rural, bassins d'emplois, TTWA, « territoires vécus »,

Territoires fonctionnels délimités en fonction de thématiques spécifiques



2. La programmation territoriale

Nécessité d'un soutien accru :

- Aux initiatives de développement local intégré dans divers contextes (urbain, rural, rurbain...) : mise en place d'un outil de développement local pour la politique régionale s'appuyant sur les expériences URBAN et LEADER
- Aux niveaux géographiques appropriés : préférence est donnée aux **territoires fonctionnels**
- **Ciblage de territoires infra-régional (territoire rural, urbain, espaces à caractéristiques géographiques spécifiques)**

Solutions possibles :

- Rendre la **dimension territoriale** obligatoire dans les CSRN et les PO
- Offrir une plus grande flexibilité dans la conception des programmes (multi régionaux, locaux)
- **Améliorer l'approche partenariale - la participation directe des autorités locales**



2 Coopération territoriale européenne (CTE)

- 1) Renforcer le réseau stratégique pour la CTE grâce à l'implication active de la Commission et des États;
- 2) Une coopération territoriale plus stratégique et flexible;
- 3) Améliorer le lien avec le programme de Convergence et le réseau des pôles d'excellence;
- 4) Trois volets (transnational, transfrontalier, interrégional) devraient être maintenus ; la coopération avec les régions/pays limitrophes devrait être renforcée
- 5) Renforcer la coopération interrégionale: réseautage, échange de pratiques, nouvelles thématiques.



3. Stratégies macro-régionales (ex: Baltique, Danube, Atlantique)

- perçues comme ayant une valeur ajoutée ;
- ne visent pas à remplacer l'approche transnationale, mais à la nourrir ;
- un instrument destiné à fournir un cadre de coordination pour les différentes politiques et programmes intervenant dans la macro-région ;
- expérimenter la gouvernance multi-niveaux ;
- expérimentation et évaluation des stratégies macro-régionales avant la préparation des propositions de politiques futures.



4. Cohérence entre les politiques (Art. 175 du Traité de Lisbonne)

- 1) complémentarité et cohérence entre la politique de cohésion et les politiques sectorielles ayant un impact territorial (transports, environnement, PAC, Compétitivité, Pêche)
- 2) possibilité d'un cadre stratégique unique
- 3) meilleure harmonisation des instruments de financement
- 4) groupe inter-services (ISG) sur la cohésion territoriale
- 5) poursuite des travaux sur l'évaluation d'impact territorial
 - évaluation d'impact au sein de la Commission
 - articulation avec l'évaluation d'impact territorial dans les stratégies macro-régionales
 - recherche ESPON-ORATE (projet TIP-TAP)
- 6) rôle important de l'agenda territorial



5. Le développement urbain dans le contexte de la cohésion territoriale

Le développement urbain ne peut être envisagé hors de son intégration dans un plus vaste territoire (intégration territoriale)

La Déclaration de Tolède sur le développement urbain insiste sur (rôle de l'Agenda territorial) :

- la nécessité d'une plus grande cohérence entre les agendas sur les questions territoriale et urbaine et le besoin de favoriser la dimension urbaine dans le cadre de la cohésion territoriale
- le processus de révision de l'agenda territorial devrait être établi en coordination avec le Groupe de développement urbain



6. Améliorer la connaissance du territoire

- Capacité à mesurer les divers **atouts et contraintes** de nos territoires (analyse qualitative des potentialités de développement)
- Besoin de données en deçà de NUTS 2 (niveau au-delà NUTS 2)
- Besoin d'études **plus prospectives** (scénarios territorialisés)
- Renforcer le réseau **ESPON/ORATE**
- Élaborer des **indicateurs** de «cohésion territoriale» plus ciblés et décrivant des caractéristiques territoriales (par exemple, l'accessibilité, la vulnérabilité, le déclin démographique)
- Développer différentes options pour obtenir des **ensembles de données raffinées et de nouveaux indicateurs territoriaux** à différentes échelles géographiques, en étroite collaboration avec les bureaux nationaux de statistique.
- **Expérimenter de nouveaux outils d'évaluation de l'impact territorial.**



Implications du traité sur la Gouvernance

- La cohésion territoriale: approche intergouvernementale (Agenda territorial) versus approche communautaire
- Politiques territoriales versus politiques sectorielles
- Co-décision avec le Parlement
- Renforcement du rôle des administrations régionales et locales dans le dialogue institutionnel, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.